

Plan global en efficacité énergétique 2019-2020



Table des matières

1	Introduction	4
2	Conformité et suivis des décisions antérieures.....	6
2.1	Analyse de la rentabilité des programmes	6
2.2	Présentation des cas-types et des projections des programmes du PGÉÉ.....	6
2.3	Programme pilote Chauffe-eau sans réservoir à condensation	7
2.4	Plan d'évaluation.....	8
3	Entente avec Transition énergétique Québec (Éconologis, volet 2)	8
4	Budget	8
4.1	Aides financières.....	11
4.2	Autres frais.....	14
4.3	Évaluation	15
4.4	Tronc commun.....	15
4.4.1	Salaire	16
4.4.2	Promotion/Communication.....	17
4.4.3	Consultant	17
4.4.4	Déplacements et autres.....	18
4.4.5	Stratégie énergétique du Québec	18
4.4.6	Variations budgétaires	19
5	Conclusion	19

1 Introduction

Gazifère demande l'approbation d'un Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) s'échelonnant sur une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Au terme de ces deux années, Gazifère prévoit avoir encouragé la réalisation d'économies nettes de l'ordre de 820 260 m³ de gaz naturel.

Gazifère a déjà soumis pour approbation à la Régie un PGEÉ pluriannuel. Dans le cadre du dossier R-3840-2013, Gazifère proposait de déposer, lors du dossier tarifaire 2015, un PGEÉ établi sur une période de deux ans. Cette proposition faisait suite à une demande de la Régie¹ qui souhaitait que Gazifère effectue un examen sérieux de ses processus de gestion des programmes en vue d'améliorer la rentabilité du PGEÉ. Dans la décision D-2013-191, la Régie a autorisé Gazifère à présenter pour approbation, à compter du dossier tarifaire 2015, un PGEÉ échelonné sur une période de deux ans. Conformément à cette décision, Gazifère a déposé son premier PGEÉ pluriannuel couvrant les années 2015 et 2016 dans le cadre du dossier R-3884-2014 à la pièce GI-19, document 1.

Cette façon de faire permettra à Gazifère de réduire les dépenses associées à son tronc commun. Cette diminution est principalement attribuable à l'impact à la baisse sur le poste budgétaire « Consultant » du tronc commun. En effet, en soumettant un nouveau PGEÉ seulement tous les deux ans, la charge de travail effectué par le consultant est revue à la baisse.

Le suivi des résultats des programmes d'efficacité énergétique sera quant à lui effectué chaque année dans le rapport annuel soumis dans le cadre de la fermeture réglementaire des livres. Les dossiers annuels de fermeture présente des justifications détaillées des écarts volumétriques et monétaires entre les données prévisionnelles et les résultats réels.

Par ailleurs, Gazifère dispose d'outils liés à son PGEÉ lui offrant une certaine flexibilité en cours d'année. Le compte de frais reportés permet de comptabiliser les variations, autant à la hausse qu'à la baisse, de manière à offrir une protection au distributeur (si le PGEÉ génère une performance supérieure aux prévisions) et à la clientèle (en situation de sous-performance du PGEÉ). Des règles de dépassement budgétaire ont également été mises en place pour assurer un meilleur contrôle du budget sans complètement restreindre la performance des programmes aux projections initiales.

Au cours des dernières années, Gazifère, avec l'appui de Dunsky Expertise en énergie (Consultant), a travaillé à mettre en place une offre de programmes bonifiée, rentable et adaptée aux besoins de la clientèle dans les secteurs résidentiel et commercial. Pour y parvenir, Gazifère a entre autres procédé annuellement à la révision de cas-type de ces programmes. Conformément à cette pratique, la pièce GI-1, document 2, préparé par le Consultant, présente un portrait

¹ Décision D-2012-163, page 55

détaillé des cas-type des programmes en plus des hypothèses soutenant les projections des années 2019 et 2020.

L'offre présentée est également bonifiée par l'ajout de deux nouveaux programmes :

Thermostat intelligent

Gazifère propose l'introduction d'un programme favorisant l'achat et l'installation de thermostats intelligents dans le marché résidentiel. Pendant de nombreuses années soit de 2001 à 2013, Gazifère a encouragé l'installation de thermostats programmables auprès de sa clientèle. En 2014, Gazifère a cessé de promouvoir cette mesure et a conclu à une transformation du marché. Gazifère souhaite désormais encourager sa clientèle à faire un pas additionnel et à faire l'acquisition de thermostat intelligent puisque ce type de thermostat favorise la réalisation d'économies d'énergie en facilitant la programmation de la température et en assurant une utilisation accrue de la fonction de programmation. Il s'agit également d'une mesure rentable et en demande par la clientèle résidentielle de Gazifère.

Chauffe-eau à condensation (avec réservoir et sans réservoir)

Gazifère propose l'introduction d'un programme favorisant l'achat et l'installation de chauffe-eau à condensation avec ou sans réservoir dans le marché commercial. Gazifère a offert un programme favorisant l'acquisition de chauffe-eau à condensation dans le marché commercial entre les années 2010 et 2014. Or, dans le cadre de la décision D-2014-204, « ...*la Régie approuve les budgets liés aux programmes dont le TCTR, positif, est plus grand en valeur absolue que le TNT. Elle approuve également les budgets liés à certains programmes dont le TNT est plus grand que le TCTR lorsque ces deux tests sont presque équivalents, afin d'assurer une certaine stabilité du PGEÉ dans le temps.* » Conformément à cette décision, Gazifère a dû cesser d'offrir ce programme et souhaite désormais réintroduire un programme favorisant l'acquisition de cet appareil puisqu'il représente un véritable potentiel d'économie d'énergie.

Sommairement, le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère propose :

- des cas-type révisés;
- une bonification de l'offre de programmes;
- un plan d'évaluation pluriannuelle mis à jour;
- une TCTR modifié pour tenir compte de l'évolution des coûts évités dans le temps.

Ces éléments sont tous présentés dans le cadre du présent rapport et du rapport déposé comme pièce GI-1, document 2.

De plus, TEQ a soumis pour approbation à la Régie de l'énergie le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023* qui regroupe l'ensemble des

initiatives en efficacité énergétique. Toutefois, les calendriers d'élaboration du Plan directeur et du PGEÉ 2019-2020 de Gazifère n'ont pas coïncidé, ce qui a résulté en des différences dans les hypothèses utilisées pour chacun de ces plans. À cet égard, le Consultant de Gazifère a préparé un mémo facilitant la comparaison entre les deux plans, soit la pièce GI-1, document 3.

2 Conformité et suivis des décisions antérieures

2.1 Analyse de la rentabilité des programmes

Dans la décision D-2016-014, la Régie a précisé en ces termes la voie que Gazifère doit emprunter aux fins de l'analyse de la rentabilité de son PGEÉ « ... *la première étape de l'analyse d'un programme d'efficacité énergétique demeure l'examen des projections du TCTR. Si le TCTR est positif, l'analyse se poursuit par l'examen du TNT.* »² La Régie confirme ainsi que le TCTR doit être vu comme un critère décisionnel.

C'est donc en s'appuyant sur ces balises que Gazifère a confié au Consultant le mandat de revoir la rentabilité de ses programmes actuels. Le résultat du travail effectué par le Consultant aura permis de sélectionner les programmes du PGEÉ 2019-2020 de Gazifère. Les résultats des tests de rentabilité sont présentés à la section 4 de la pièce GI-1, document 2.

De plus, conformément à la décision D-2017-028³, pour chacun des programmes, les tests TCTR et TNT ont été présentés en dollars et sous forme de ratio bénéfices/coûts.

2.2 Présentation des cas-types et des projections des programmes du PGEÉ

Dans la décision D-2017-133, la Régie formule différentes demandes à Gazifère relativement à la présentation de l'information associée aux cas-type.

« *La Régie demande à Gazifère de présenter dans le récapitulatif des résultats du PGEÉ les mesures et les programmes pour lesquels des participants sont prévus. De plus, lorsqu'un programme comporte différentes mesures, la Régie demande de présenter les résultats des mesures individuelles ainsi que les résultats synthèses pour le programme au complet, tant dans les dossiers tarifaires que de fermeture règlementaire des livres, et ce dès 2018.* »⁴

« *La Régie demande à Gazifère d'ajouter les taux d'actualisation utilisés pour le calcul des tests économiques aux cas types des programmes du PGEÉ, tant dans les dossiers tarifaires que de fermeture règlementaire des livres, et ce dès 2018.* »⁵

² Dossier R-3924-2015, Décision D-2016-014, page 70.

³ Dossier R-3969-2016, Décision D-2017-028, page 76.

⁴ Dossier R-4003-2017, Décision D-2017-133, page 44.

⁵ Dossier R-4003-2017, Décision D-2017-133, page 44.

« La Régie demande à Gazifère d'inclure dans les tableaux des cas types et dans le tableau de résultats des tests économiques, le test du participant, en dollars et sous la forme d'un ratio, dans le cadre des dossiers tarifaires et de fermeture réglementaire des livres, et ce dès 2018. »⁶

Par ailleurs, dans la décision D-2017-028, la Régie a encouragé Gazifère à rechercher des avenues différentes pour la détermination des paramètres des programmes en ayant notamment recours à des données provenant de programmes similaires chez d'autres distributeurs gaziers.⁷ Les paramètres proposés par le Consultant dans le cadre du PGEÉ 2019-2020 sont donc le résultat de recherches et d'analyses d'informations.

La section 3 de la pièce GI-1, document 2 présente les paramètres retenus pour chaque cas-type.

2.3 Programme pilote Chauffe-eau sans réservoir à condensation

Le programme pilote **Chauffe-eau sans réservoir à condensation** s'adresse à la clientèle résidentielle existante de Gazifère et vise à encourager l'installation de chauffe-eau sans réservoir à haute efficacité plutôt que des équipements à performance standard. Gazifère offre une aide financière de 500 \$ permettant de couvrir une partie de la différence de prix entre un équipement de base et celui à haute performance.

Gazifère a proposé l'introduction de ce programme pilote en 2018 puisque cet équipement n'atteint qu'une pénétration marginale dans le marché et que Gazifère souhaite valider l'effet d'une aide financière sur l'adoption par sa clientèle de cette technologie.

Dans la décision D-2017-133⁸, la Régie approuve le programme pilote et demande à Gazifère de faire un bilan détaillé du programme lors du dossier tarifaire 2019.

À ce jour, de nombreux efforts ont été investis pour assurer le succès de ce programme. En effet, Gazifère a mis sur pied la mécanique de participation et de gestion associée à ce programme. Des outils de communication ont été conçus et le personnel a été formé afin de traiter les demandes de participation et de répondre aux questions de la clientèle. Par ailleurs, Gazifère a initié une campagne promotionnelle et distribué par la poste un encart à des clients dont le chauffe-eau à réservoir est âgé de plus de 10 ans. Une campagne promotionnelle a également été lancée sur les médias sociaux via la page Facebook de l'entreprise. Le distributeur a également investi des efforts dans la mise en place d'un processus d'adhésion et d'installation simple et efficace de sorte à éliminer, en amont, certaines barrières d'adhésion (par exemple, l'installation d'un chauffe-eau sans réservoir requiert l'installation d'un 2^e tuyau d'évacuation et pour ce faire, il est parfois nécessaire d'ouvrir les plafonds du sous-sol).

⁶ Dossier R-4003-2017, Décision D-2017-133, page 45.

⁷ Dossier R-3969-2016, D-2017-028, page 72.

⁸ Dossier R-4003-2017, Décision D-2017-133, page 40.

Lancé au cours des derniers mois, ce programme démontre une très grande popularité et constitue un premier exemple de la capacité de Gazifère à relancer ses activités en efficacité énergétique. À ce jour, plus d'une centaine de clients ont signifié leur intérêt et plus d'une quarantaine de demandes de participation ont déjà été approuvées.

2.4 Plan d'évaluation

Dans la décision D-2017-028⁹, la Régie demande à Gazifère « ... de présenter, d'actualiser et de commenter à chaque dossier tarifaire, le calendrier prévu pour les évaluations des programmes de son PGEÉ. »

Dans le cadre du dossier R-3969-2016, Gazifère a proposé¹⁰ la mise en place d'une nouvelle approche divisée en trois types d'activités soit :

- La collecte de données;
- L'évaluation de processus; et
- L'évaluation d'impact.

À la section 6 de la pièce GI-1, document 2, le Consultant propose un calendrier d'évaluation des programmes s'échelonnant sur les années 2015 à 2020.

3 Entente avec Transition énergétique Québec (Éconologis, volet 2)

Gazifère s'affaire à conclure une entente avec **TEQ** pour l'administration du deuxième volet du programme **Éconologis**. Cette entente doit préciser que les budgets et les gains énergétiques associés à ce volet du programme sont sous la responsabilité de Gazifère jusqu'au 31 décembre 2019.

Gazifère estime que l'entente sera conclue au cours des prochaines semaines.

4 Budget

Le budget demandé par Gazifère présente le portrait le plus précis possible de l'étendue de l'investissement requis pour l'ensemble des programmes proposés, selon les hypothèses retenues et selon l'état des connaissances au moment de l'établissement des prévisions.

⁹ Dossier R-3969-2016, Décision D-2017-028, page 66.

¹⁰ Dossier R-3969-2016, pièce GI-29, document 5, page 56.

Tableau 1 : Budget PGEÉ 2019

	2019
Coût des programmes (aides financières)	354 615 \$
Autres frais	18 263 \$
Évaluation des programmes	35 640 \$
Budget de gestion (Tronc commun)	153 198 \$
Total	561 716 \$

Tableau 2 : Budget PGEÉ 2020

	2020
Coût des programmes (aides financières)	351 358 \$
Autres frais	16 334 \$
Évaluation des programmes	32 500 \$
Budget de gestion (Tronc commun)	203 072 \$
Total	603 264 \$

Tableau 3 : Comparaison des budgets 2019 et 2020 VS 2018

	2018	2019	2020
Coût des programmes (aide financière)	305 563 \$	354 615 \$	351 358 \$
Autres frais	17 463 \$	18 263 \$	16 334 \$
Évaluation des programmes	29 640 \$	35 640 \$	32 500 \$
Budget de gestion (Tronc commun)	196 861 \$	153 198 \$	203 072 \$
Total	549 527 \$¹¹	561 716 \$	603 264 \$

Plus précisément, on remarque les budgets associés au *Coût des programmes* soit aux aides financières sont supérieurs au budget approuvé en 2018. Cette augmentation est attribuable à la bonification de l'offre de programmes (**Thermostat intelligent** et **Chauffe-eau à condensation**) et à l'accroissement de l'objectif de participation du programme pilote **Chauffe-eau sans réservoir à condensation - pilote** (l'objectif de participation annuel passe de 57 en 2018 à 85 en 2019 et à 127 en 2020).

Les budgets attribuables au poste budgétaire *Autres frais* demeurent similaires au budget de l'année 2018. Rappelons que les *Autres frais* correspondent aux frais associés à l'analyse par un réviseur externe des demandes de participation aux programmes **Étude de faisabilité** et **Appui aux initiatives** et aux incitatifs financiers destinés aux installateurs qui accompagneront les clients à soumettre une demande de participation dans le cadre des programmes **Aérotherme à condensation**, **Unité de chauffage infrarouge** et **Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation**.

Les budgets d'évaluation subissent une augmentation en 2019 et 2020 comparativement à l'année 2018 principalement en raison de l'ampleur de la tâche à réaliser en matière d'évaluation

¹¹ Dossier R-4003-2017, Décision D-2017-133, page 35

des programmes. Le calendrier d'évaluation des programmes soumis par Gazifère dans le précédent PGEÉ proposait l'évaluation de plusieurs programmes simultanément. Par souci de limiter les coûts associés aux activités d'évaluation, Gazifère a révisé son plan afin de lui permettre de réaliser les activités les plus prioritaires. Néanmoins, la démarche d'évaluation proposée pour les années 2019 et 2020 est efficiente puisqu'elle prévoit l'élaboration des questionnaires pour la collecte de données des nouveaux programmes, la collecte de données sur tous les programmes qui composent le PGEÉ, l'évaluation des programmes **Chauffe-eau sans réservoir à condensation - pilote, Combo hotte à débit variable et générateur d'air à condensation** et **Chaudière à condensation** de même que l'évaluation des économies réelles, la révision des coûts incrémentaux et la révision du calcul du TCTR dans le cadre des dossiers annuels de fermeture des livres.

Le budget associé à la *Gestion des programmes* (tronc commun) diminue en 2019 et s'accroît en 2020. L'écart entre le tronc commun de 2019 et celui de 2020 est principalement attribuable à une diminution considérable de la charge du consultant qui n'aura pas en 2019, à développer, rédiger et soumettre à la Régie un PGEÉ pour l'année suivante.

4.1 Aides financières

Pour définir l'offre de programmes composant le PGEÉ 2019-2020, Gazifère a eu l'occasion d'échanger avec Transition Énergétique Québec afin d'identifier sommairement le rôle du distributeur dans un contexte de mise en place de la politique énergétique. Ce faisant, Gazifère a convenu de se consacrer à la livraison de programmes destinés à la clientèle résidentielle et commerciale, de conserver son offre de programme actuel et de mettre l'accent à compter de l'année 2019 sur l'introduction de programmes qui encouragent l'acquisition d'appareils à gaz naturel à haut rendement énergétique.

Gazifère a également convenu avec TEQ d'introduire un programme favorisant l'installation de thermostats intelligents bien que cette mesure ne soit pas alimentée à partir du gaz naturel. Une entente motivée par le fait que cette mesure est offerte par d'autres distributeurs d'énergie, mais également en raison de la capacité de Gazifère à transformer son marché via son programme locatif d'appareils à gaz naturel et son lien plus étroit avec sa clientèle. De plus, cette mesure lorsque mise en place dans une résidence utilisant le gaz naturel pour le chauffage de l'air, aura pour effet de réduire directement la consommation de gaz naturel. C'est donc d'une certaine manière une mesure complémentaire aux systèmes de chauffage à gaz naturel.

Par ailleurs, des échanges avec TEQ ont permis de mieux cerner les créneaux d'économies qu'elle entend exploiter. En effet, TEQ souhaite consacrer des efforts à des programmes dits multi-source soit des programmes encourageant l'implantation de mesures ne ciblant pas une source d'énergie spécifique (ex. mesure d'enveloppes). Conséquemment, le PGEÉ 2019-2020 de Gazifère prévoit une transformation du programme **Appui aux initiatives**. En effet, à compter

du 1^{er} janvier 2020, le programme **Appui aux initiatives** subventionnera uniquement la réalisation de mesures liées à l'utilisation du gaz naturel dans les procédés de production et les équipements efficaces qui ne sont pas visés par les programmes existants (ex. : fours et sécheuses à gaz) de même que les mesures liées à la mécanique du bâtiment, alimentés à gaz naturel.

De plus, Gazifère met fin au programme **Supplément pour les ménages à faible revenu** dès 2019 principalement en raison de l'absence de participants à ce programme, mais également en considérant la volonté de TEQ à jouer un rôle prépondérant dans la livraison de programmes destinés aux ménages à faible revenu avec une vue multi-sources, ce que le programme de Gazifère n'offrait pas.

Le Consultant de Gazifère a donc amorcé sa démarche en s'appuyant sur ces éléments décisionnels. Ensuite, il a réalisé une mise à jour de plusieurs paramètres des cas-type des programmes conservés et élaborés les cas-types des nouveaux programmes en s'appuyant sur les données disponibles chez d'autres distributeurs gaziers. D'autres mesures offertes chez d'autres distributeurs gaziers ont également été explorées dans un objectif d'accroître le portefeuille de programmes de Gazifère et la réalisation d'économies d'énergie chez sa clientèle. Au terme de ces exercices, les tests de rentabilité usuels ont été réalisés et seuls des programmes rentables du point de vue du TCTR ont été conservés.

Au final, une analyse qualitative des programmes non rentables a été effectuée. Cette analyse a mené Gazifère à proposer également le maintien des programmes **Étude de faisabilité, Chauffe-eau sans réservoir à condensation - pilote** et l'introduction d'un programme visant l'installation de **Chauffe-eau à condensation** dans le marché commercial.

Pour ces raisons, Gazifère demande l'approbation du budget d'aide financière suivant :

Tableau 4 : Budget Aides financières

	Budget 2019	Part du budget d'aides financières	Budget 2020	Part du budget d'aides financières
Marché résidentiel : › Échangeur d'air avec récupération de chaleur › Chauffe-eau sans réservoir à condensation › NOUVEAU : Thermostat intelligent › Éconologis volet 2	68 875 \$	19 %	95 700 \$	27 %
Marché commercial: › Appui aux initiatives – Opt. Éner. › Appui aux initiatives - Aide Impl. › Étude de faisabilité › Chaudières à condensation › Aérotherme à condensation › Unité de chauffage infrarouge › Régulateur extérieur de chaudière › Cuiseur vapeur E* › Lave-vaisselle E* HT-ST › Lave-vaisselle E* BT-CM › Pulvérisateur de prérinçage à faible-débit › Combo hotte et générateur d'air à condensation › NOUVEAU : Chauffe-eau à condensation	285 740 \$	81 %	255 658 \$	73 %
	354 615 \$	100 %	351 358 \$	100 %

4.2 Autres frais

Gazifère propose la reconduction d'un budget intitulé *Autres frais* regroupant les frais associés à l'analyse par un réviseur externe des demandes de participation aux programmes **Étude de faisabilité** et **Appui aux initiatives** de même que des incitatifs financiers destinés aux installateurs qui accompagneront les clients à soumettre une demande de participation dans le cadre des programmes **Aérotherme à condensation**, **Unité de chauffage infrarouge** et **Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation**.

Une augmentation de 5 % du taux horaire du réviseur a été considérée dans l'établissement du budget 2019-2020. Le montant des incitatifs offerts aux installateurs demeure pour leurs parts inchangé.

Tableau 5 : Budget Autres frais

	2019	2020
Analyses des demandes de participation au programme Étude de faisabilité	4 410 \$	4 410 \$
Analyse des demandes de participation au programme Appui aux initiatives – volet Optimisation énergétique	5 788 \$	3 859 \$
Analyse des demandes de participation au programme Appui aux initiatives – volet Aide à l'implantation	6 615 \$	6 615 \$
Incitatif aux installateurs – Aérothermes à condensation	500 \$	500 \$
Incitatif aux installateurs – Unité de chauffage infrarouge	150 \$	150 \$
Incitatif aux installateurs – Combo Hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation	800 \$	800 \$
Total	18 263 \$	16 334 \$

4.3 Évaluation

Les objectifs poursuivis et la méthodologie d'évaluation sont plus amplement exposés à la section 6 du rapport du Consultant déposé comme pièce GI-1, document 2.

Tableau 6 : Budget d'évaluation 2019-2020

Tâche	2019	2020
Évaluation des économies réelles, révision des coûts incrémentaux et révision du calcul du TCTR du PGEÉ 2018	9 000 \$	9 000 \$
Évaluation de processus – Chauffe-eau sans réservoir à condensation (pilote)	12 500 \$	
Évaluation de processus Combo hotte et générateur air tempéré		8 000 \$
Évaluation de processus – Chaudière à condensation		7 000 \$
Élaboration des questionnaires pour collecte info – Nouveaux programmes	5 640 \$	
Collecte de données pour évaluation de processus - Tous programmes	8 500 \$	8 500 \$
Total	35 640 \$	32 500 \$

4.4 Tronc commun

Le tableau suivant présente le détail du budget de gestion demandé pour les années 2019 et 2020.

Tableau 7 : Budget de gestion 2019-2020

Tâche	2019	2020
Salaire	93 698 \$	95 572 \$
Promotion/Communication	35 000 \$	35 000 \$
Consultants	15 000 \$	60 000 \$
Déplacement et autres	2 000 \$	5 000 \$
Stratégie énergétique	7 500 \$	7 500 \$
Total	153 198 \$	203 072 \$

4.4.1 Salaire

Le salaire demandé représente l'équivalent d'un employé à temps complet (1, ETC.) dédié à la gestion du PGEE.

Pour les années 2019 et 2020, la nouvelle structure de gestion à responsabilité partagée entre les services des ventes, des communications et des affaires réglementaires devrait être pleinement efficiente ce qui permettra une meilleure fluidité des initiatives en plus de prémunir l'entreprise contre les aléas associés aux différentes situations de ressources humaines possibles (départ en congé de maternité, maladie, retraite, promotion, etc.).

Le salaire prévu comprend les charges sociales et prévoit une augmentation annuelle de 2 %.

Le tableau suivant présente le détail du budget autorisé en 2018 comparé au budget demandé pour les années 2019 et 2020.

Tableau 8 : Budget Salaire 2018 VS 2019 et 2020

2018	2019	2020
91 861 \$	93 698 \$	95 572 \$

4.4.2 Promotion/Communication

Considérant le nombre important de programmes offerts à la clientèle et les objectifs de participation ambitieux, l'entreprise propose de conserver pour les années 2019 et 2020 le même investissement qu'en 2018 pour la promotion de son offre en efficacité énergétique.

Le budget de promotion demandé par Gazifère servira notamment à mettre en place les outils nécessaires pour assurer la gestion des programmes (ex. formulaires, site web, encarts, etc.). De plus, Gazifère prévoit poursuivre ses activités de formation visant à sensibiliser les installateurs aux appareils à haut rendement énergétique de même qu'aux bénéficiaires associés à leur utilisation. Parallèlement, Gazifère mettra en place des activités promotionnelles visant à sensibiliser la clientèle aux avantages de faire des choix réduisant leur empreinte énergétique. En sensibilisant au même moment les installateurs et les consommateurs, Gazifère estime qu'elle joue un rôle de premier plan dans la promotion des avantages de l'efficacité énergétique.

Le tableau suivant présente le détail du budget autorisé en 2018 comparé au budget demandé pour les années 2019 et 2020.

Tableau 9 : Budget Promotion/Communication 2018 VS 2019 et 2020

2018	2019	2020
35 000 \$	35 000 \$	35 000 \$

4.4.3 Consultant

Le budget demandé pour les services du Consultant dans le cadre du PGEÉ 2019-2020 est estimé à partir des efforts qui devront être investis pour assurer l'évolution du PGEÉ.

La réduction du budget en 2019 est attribuable au fait que le Consultant n'aura pas, au cours de cette même année, à concevoir et à rédiger un PGEÉ ni à participer au processus d'approbation réglementaire qui s'en suit.

Le tableau suivant présente le détail du budget autorisé en 2018 comparé au budget demandé pour les années 2019 et 2020.

Tableau 10 : Budget Consultant 2018 VS 2019 et 2020

2018	2019	2020
55 000 \$	15 000 \$	60 000 \$

4.4.4 Déplacements et autres

Ce poste budgétaire comprend principalement les frais associés aux déplacements de membres du personnel de Gazifère pour participer aux audiences à la Régie, ainsi que les frais d'envois postaux, de formation et de fournitures de bureau.

La réduction du budget anticipé en 2019, soit pour l'an 1 du plan, était initialement attribuable au fait que le personnel n'aurait pas à se déplacer pour assister aux audiences relatives à l'approbation du PGEÉ. Or, le dépôt du plan directeur aura fait évoluer la situation et aura eu pour incidence de retarder le dépôt du PGEÉ 2019-2020.

Dans sa décision D-2018-157, dans le cadre du dossier R-4043-2018, la Régie a demandé à Gazifère de déposer l'offre complète de ses programmes en efficacité énergétique au plus tard le 12 novembre 2018. Dans cette même décision, la Régie a fixé le calendrier de traitement du dossier et prévu une audience sur l'aspect 2 (approbation des programmes et des mesures sous la responsabilité des distributeurs d'énergie, ainsi que l'apport financier nécessaire pour leur mise en œuvre) du 21 mars au 3 avril 2019. Conséquemment, ce poste budgétaire intègrera au réel les dépenses encourues pour la participation du personnel à cette audience en 2019. Le compte de frais reportés permettra de comptabiliser cette variation.

Le tableau suivant présente le détail du budget autorisé en 2018 comparé au budget demandé pour les années 2019 et 2020.

Tableau 11 : Budget Déplacements/Autres 2018 VS 2019 et 2020

2018	2019	2020
5 000 \$	2 000 \$	5 000 \$

4.4.5 Stratégie énergétique du Québec

Tout comme par les années passées, Gazifère a jugé prudent de prévoir un budget afin de poursuivre sa collaboration avec TEQ dans le cadre de la mise en place du plan directeur.

Au moment d'établir ce budget, Gazifère considérait que l'implication des distributeurs devrait être moindre en 2019-2020, Gazifère avait ainsi réduit le budget prévu à ce poste de dépenses.

Considérant les derniers développements dans le dossier R-4043-2018 de TEQ, Gazifère est d'avis que ces coûts pourraient être supérieurs à ce qui est prévu, en quel cas, ils seront intégrés au compte d'écart du PGEÉ.

Le tableau suivant présente le détail du budget autorisé en 2018 comparé au budget demandé pour les années 2019 et 2020.

Tableau 12 : Budget Stratégie énergétique 2018 VS 2019 et 2020

2018	2019	2020
10 000 \$	7 500 \$	7 500 \$

4.4.6 Variations budgétaires

Malgré les efforts de Gazifère pour définir avec le plus de précision possible les budgets requis pour administrer le PGEÉ en 2019-2020, les résultats réels différeront des projections établies. Gazifère veillera donc à comptabiliser les variations budgétaires par rapport aux prévisions, et ce, autant à la hausse qu'à la baisse, à l'aide du compte d'écart prévu à cet effet. De plus, Gazifère veillera à respecter les règles approuvées par la Régie pour limiter l'ampleur des dépassements budgétaires qui seraient attribuables à une participation accrue de la clientèle aux programmes du PGEÉ¹².

5 Conclusion

Véritable gage de son engagement en efficacité énergétique, le PGEÉ de Gazifère favorise la consommation plus responsable de l'énergie par sa clientèle. Les changements proposés s'inscrivent dans un objectif de protection de l'environnement et mise sur le respect du cadre réglementaire.

Tout comme par le passé, Gazifère compte poursuivre son travail de collaboration avec TEQ afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre énoncés dans la Politique énergétique du Québec. En ce sens, Gazifère verra à travailler de pair dans le déploiement d'une offre complémentaire visant l'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre.

¹² Décision D-2016-014, pages 73 à 76.

En conclusion, Gazifère demande à la Régie :

- d’approuver les budgets volumétrique et monétaire associés au PGEÉ de Gazifère pour les années 2019 et 2020.
- d’approuver les paramètres des cas-types des programmes du PGEÉ 2019-2020 de Gazifère, tels que présentés par le Consultant à la pièce GI-1, document 2 ;
- de prendre acte des suivis liés à ses décisions antérieures.